

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation  
**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D36**  
au territoire des communes de ERVILLERS et MORY  
TRAVAUX  
abattage d'arbres dangereux dans bois privé le long de la route départementale  
Section hors agglomération  
du 27 février 2023 au 31 mars 2023

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande du 08/02/2023, par laquelle Mr BIZART Laurent, fait connaître le déroulement des travaux d'abattage d'arbres dangereux dans bois privé le long de la route départementale, du 27 février 2023 au 31 mars 2023 pour une durée d'une journée,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'abattage d'arbres dangereux dans bois privé le long de la route départementale, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D36 du PR 8+721 au PR 10+275, hors agglomération, du 27 février 2023 au 31 mars 2023 pour une durée d'une journée, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis de Madame et Messieurs les Maires de MORY, ERVILLERS et SAINT LEGER,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CROISILLES,



